

Séance du 18 juillet 2014

Le dix huit juillet deux mil quatorze, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tauleigne Marc, Maire.

Etaient présents : Mmes ARMAND Georgette, CHABAL Fabienne, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Etaient absentes excusés : COURTHIAL Marie-Laure (procuration à Fabienne CHABAL), FOUGIER Sébastien, (procuration à Mickaël HAVAOND)

Secrétaire de séance : Céline CUVILLIEZ.

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin à l'unanimité des présents.

Délibération 20140718-1058-Convention de déneigement :

Convention de déneigement : appel à candidatures (2) pour les deux secteurs, bas village et haut village.

Vote : unanimité pour appel à candidatures.

Délibération 20140718-1059-Demande d'éclairage à Palix :

Un habitant du hameau de Palix a rappelé au Maire, qu'une délibération avait été votée en octobre 2008 au sujet de l'installation d'un éclairage public à Palix.

Cela nécessiterait la pose d'un compteur en plus de l'éclairage cette opération coûterait 2 000€. Le conseil municipal estime que cela n'est pas dans l'ordre des priorités.

Vote : unanimité contre la demande d'éclairage.

Délibération 20140718-1060-Mandat à l'Agence Eyrieux Immobilier pour la vente de l'école de Mours :

Autorisation est donnée au Maire afin qu'il mandate l'agence immobilière Eyrieux Immobilier pour la vente de l'école de Mours.

Vote : unanimité pour mandater l'agence Eyrieux Immobilier.

Délibération 20140718-1061- Echange de parcelle Haut Vernet :

L'agence immobilière Eyrieux Immobilier a en charge la vente de la maison située au hameau du Haut Vernet. A ce titre, les futurs propriétaires ont émis la demande de faire un échange de parcelle (partie longeant la maison du Haut Vernet contre la parcelle 510 contigue au captage).

Le conseil municipal délibère qu'il est plus judicieux de vendre la parcelle concernée par l'échange au prix de 800€. Frais de bornage et de notaire à charge des demandeurs.

Vote : unanimité pour vente cette parcelle (en vert sur l'extrait cadastral) sise le Haut Vernet.

Délibération 20140718-1067- Soutiens divers :

L'Association des maires ruraux de France demande à la commune de Gluiras son soutien à la motion pour la régulation de la population des loups qu'elle va déposer.

Vote : unanimité pour le soutien à la motion Loup de l'association des maires ruraux de France.

Soutien au maintien des Conseils Généraux, après débat, ne s'estimant pas suffisamment informé sur cette réforme, le conseil ajourne ce soutien.

Vote : un contre, 10 abstentions.

L'Association des maires de France demande à la commune de Gluiras son soutien à la motion qu'elle veut déposer contre la baisse de la dotation globale de financement.

En résumé, dans le cadre de l'effort national, il est prévu une baisse de l'ordre de 20 000 € pour notre commune sur le budget de l'année prochaine.

Vote : 3 abstentions, 7 pour.

Délibération 20140718-1062-Modifications des contrats de travail de mesdames Courthial et Félix pour la mise en place des activités périscolaires :

La délibération porte sur la mise en place de ces activités périscolaires et sur la présence obligatoire à ces activités périscolaires dès lors que l'enfant est inscrit.

Vote : unanimité pour la mise en place et la **présence obligatoire des enfants inscrits à ces activités périscolaires.**

Délibération 20140718-1063- Indemnité complémentaire pour Faryd Delarbre :

Faryd est depuis le 15 juillet en stage d'expérience professionnelle pour lequel il perçoit une rémunération de 140€ par mois de la part de la Région.

Le conseil doit se prononcer pour une indemnité complémentaire de 100€ par mois, pour les deux mois courant jusqu'à la signature d'un éventuel contrat d'avenir.

Vote : 2 abstentions et 9 pour.

Délibération 20140718-1064-Contrat avec une graphiste pour la mise en page du journal communal :

Confection d'une première maquette pour un coût de 600€ et mise en page des numéros suivants. 150€ pour une publication de 8 pages, 180€ pour une publication de 12 pages. Coût total pour une année financé par dix annonceurs/sponsors.

Vote : unanimité.

Délibération 20140718-1065-Agencement immobilier extérieur salle des fêtes et parking de l'usine

Projet d'aménagement de l'extérieur de la salle des fêtes : il est prévu à terme de finaliser l'extérieur côté buvette (toilettes publiques sous les escaliers, construction d'un barbecue en dur). dans l'immédiat trois tables fixes pourraient être installées pour 633€ HT.

Parking de l'usine côté appartement 1 : il est prévu de mettre un garde-corps afin de prévenir le risque de chutes. Pour une longueur de 15m une proposition de prix a été retenue pour 1 160 € HT.

Il est prévu de se rapprocher de la Direction Départementale des Routes pour poser le problème de sécurisation de la partie au niveau du plateau sportif qui nécessiterait la présence d'un garde-corps.

Vote : unanimité pour ces projets.

Délibération 20140718-1066-Travaux de voirie supplémentaires :

Les Goudronneurs Ardéchois ont déjà effectué des travaux de voirie à hauteur de 15 000€. Afin de pallier aux urgences il faudrait prévoir une dépense supplémentaire de 10 000€ .

Vote : unanimité.

Informations complémentaires :

Remerciements divers : Famille Alberti (décès de Fernand), Les Légrémiss (Trail des châtaigniers) , Pibou (Absences excusées de messieurs Colley, Crammer, De Flores et Ranc).



Congés du maire : ils auront lieu du 23 juillet au 13 août.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour cause d'archivage, sauf urgences, du 28 juillet au 8 août inclus.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 septembre à 20h00 dans la salle du conseil.

Questions diverses :

Quelques conseillers soulèvent la question de la légalité de la pancarte mise au niveau de la boutique réinstallée dans la maison Serre mise à la disposition de l'Association Gluiras Accueil. Ils estiment que cette association aurait dû au préalable demander l'autorisation auprès de la mairie pour mettre cette pancarte. Ils soulignent le fait que cette boutique est située en zone protégée et qu'une demande de régularisation à posteriori devra être adressée à l'association.

Il est convenu, que cela sera rediscuté lors du prochain conseil après avoir effectué les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.